

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2017

### PROCES VERBAL

---

*Le cinq décembre deux mil dix-sept, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean GILET, maire.*

**PRÉSENTS** : Monsieur GILET Jean, Mesdames, BARIL Paméla, BERTRAND Amandine, BLANCHARD Maryline, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, PELLETIER-SORIN Manuella, Messieurs BRISSON Jean-Yves, CHARRIAU Jean-Emmanuel, GIRAUDET Christophe, JOYEUX Lilian, PARAIS Philippe.

**EXCUSÉS** : JAUNET Catherine, LACHAUD Elsa, BARIL Frédéric, DUPOND David, GENDRON Denis, LE ROUZIC Ludovic.

**ABSENTE** : LUCAS Sylvie

*Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.*

---

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNE**

Une décision modificative est nécessaire afin de régler les subventions exceptionnelles (musique et école) qui s'élèvent en totalité à 8 800 €. Pour cela, il suffit d'alimenter le chapitre 67 de 6 300 € et en contrepartie de diminuer le chapitre 11 de la même somme.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative N°2 du budget communal.

#### **INSTRUCTIONS ADS PAR SUD RETEZ ATLANTIQUE EN 2018**

À compter du 1er janvier 2018, tout dossier d'urbanisme excepté les déclarations préalables sans taxe et les certificats d'urbanisme dits informatif, seront traités par le service urbanisme nouvellement créé par la communauté de communes Sud Retz Atlantique. Le service sera basé sur Legé facilitant les échanges ainsi que la reconnaissance de terrain. Les certificats d'urbanismes, déclarations préalables et permis de construire déposés jusqu'au 31 décembre de cette année, seront traités par le service instructeur de Pornic, prolongeant ainsi la navette jusqu'à la clôture de ces derniers dossiers.

#### **CLECT 2017**

La CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 20 novembre 2017 afin d'évaluer les corrections fiscales liées à la fusion des communautés de communes de la Loire-Atlantique Méridionale et de la région de Machecoul, permettant de déterminer l'attribution de compensation 2017. Le rapport de la CLECT a pour finalité de retracer le montant des charges transférées par la commune à l'EPCI, qui viennent diminuer la compensation de la fiscalité versée à la commune.

L'attribution de compensation prévisionnelle de 2017 correspond à celle de 2016 (montants figés).

Concernant la commune de St Etienne de Mer Morte l'attribution est la suivante :

-	Taxe Habitation (perte débasage suite fusion) +38 730 € (963 426 base TH 2016 x 4.02 % tx perte 2016)	
-	CFE+FNB+IFER+CVAE+TPRO	+41 007 € (versé initialement à la commune)
-	TRANSPORT SCOLAIRE	<u>-1 330 €</u> (charge à déduire versée directement EPCI)
	<b>TOTAL ATTRIBUTION COMPENSATION</b>	<b>78 407 € pour l'année 2017.</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges

### **GEMAPI-EAU**

La Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) - articles 56 à 59 du 27 janvier 2014 prévoit la prise de compétence obligatoire au 1er janvier 2018 pour les EPCI-fp de la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'Environnement,

La loi NOTRe prévoit en son article 64, pour les Communautés de Communes, que la compétence EAU devient optionnelle au 1er janvier 2018, puis obligatoire au 1er janvier 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que par conséquent, il convient de modifier les statuts de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique pour y ajouter, à compter du 1er janvier 2018, la compétence obligatoire : «Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations», dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement.

Sans désaccord, le conseil municipal approuve :

- La prise de la compétence «Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations» dite GEMAPI par la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique,
- La prise de compétence Animation et Mise en œuvre du SAGE Logne Boulogne Ognon Grand Lieu par la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique,
- Les statuts de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique dans leur rédaction adoptée par délibérations n°20171115\_183\_5.7.5. et n°20171115\_184\_8.8 du 15 novembre 2017.

### **SEMAINE 4 JOURS 1/2**

Manuella PELLETIER-SORIN transmet au conseil le résultat du vote du conseil d'école concernant la possibilité de dérogation permettant de revenir à la semaine de 4 jours. Le résultat étant de 7 voix contre 4 pour un retour à la semaine de 4 jours.

L'inspecteur de l'Académie demandant d'adresser la demande de dérogation sous la forme de proposition conjointe « commune et école » avant le 15 décembre 2017, Manuella PELLETIER-SORIN questionne donc le conseil sur le souhait de celui-ci de suivre ou non le retour aux 4 jours. À l'unanimité, le conseil municipal décide de suivre le résultat du vote et d'ainsi demander une dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours à compter de septembre 2018.

## **TRAVAUX ACCOTEMENT – CHEMINEMENT PIÉTON ROUTE DE LA GARNACHE**

Monsieur Le Maire présente le devis établi par Christophe BARIL concernant la réalisation du cheminement piéton vers la zone de loisirs route de la Garnache, permettant de rejoindre l'espace de jeux. Le montant s'élève à 4 389, 60 € TTC. Monsieur Le Maire, précise qu'il serait peut-être judicieux de demander un complément pour du sablage. Le conseil valide le devis ainsi que la proposition de demande d'ajout, à la condition que celui-ci ne soit pas excessif dans son tarif.

## **REMPLACEMENT DES LUMINAIRES SALLE DES VALLÉES**

Monsieur Le Maire détaille au conseil les 2 devis (*SAGE et Alain Padiou*) reçus pour la demande de remplacement des luminaires, qui fait suite à plusieurs pannes d'électricité dans la salle des Vallées. Il nous est donc fortement conseillé de changer le système d'éclairage.

Après réflexion, il serait préférable de prévoir un éclairage adapté à une future isolation du plafond. Les élus proposent donc de faire une étude de prix sur la mise en place d'un plafond isolé avec un nouvel éclairage encastré.

En parallèle, une demande de renseignements sera réalisée auprès du PETR pour une aide financière dans le cadre du dispositif de soutien financier aux travaux d'économies d'énergie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Il est proposé au conseil municipal qui approuve à l'unanimité, l'achat de portes-vélos à sceller à la salle des Vallées et à la salle de sports.